

IV

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada au
Haut-commissaire de la Nouvelle-Zélande*

Ottawa, le 31 mai 1971

MONSIEUR LE HAUT-COMMISSAIRE,

J'ai l'honneur de me référer à l'Article VII du Protocole modifiant l'Accord commercial intervenu entre le Canada et la Nouvelle-Zélande et signé à Wellington, le 13 mai 1970.

Je désire proposer que la présente lettre, qui fait foi en anglais et en français, et votre réponse soient considérées comme constituant l'échange de lettres dont il est question à l'Article VII du Protocole et que ledit Protocole entre en vigueur à la date de votre réponse.

Veuillez agréer, Monsieur le Haut-commissaire, les assurances de ma très haute considération.

*Le Secrétaire d'État
aux Affaires extérieures*
MITCHELL SHARP

Son Excellence Monsieur D. J. Eyre,
Haut-commissaire de la Nouvelle-Zélande,
Haut-Commissariat de la Nouvelle-Zélande,
Ottawa